

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	3 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents.....	11
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	11

Délibération 2025 09 03
Admission en non valeur

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	10	0	1	0

Sur proposition de Monsieur Christophe LASSETEUX Responsable du Service de Gestion Comptable de Chaumont par courrier explicatif du 22 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : DECIDE à 10 voix pour et 1 abstention de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont les recettes à recouvrer sont inférieures au seuil poursuite. Et de continuer les poursuites pour les titres 117 et 118 concernant les locations de compteur.

-	n°111	de	l'exercice	2024,	montant	:	0,99	€
-	n°158	de	l'exercice	2023,	montant	:	0,49	€
- n°117 de l'exercice 2023, montant : 65,00 €								
- n°118 de l'exercice 2023, montant : 65,00 €								
- n°76 de l'exercice 2023, montant : 0,10 €.								

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1,58 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Un des membres du conseil étant concerné par cette délibération, n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 septembre 2025
Françoise GUILLAUMOT
Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2025.09.17 12:01:45 +0200
Ref:9469126-14252691-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT